

# La Semaine Religieuse

## DE MONTREAL

### Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Chronique. — V Cérémonie de profession et de vêtue à la congrégation de Notre-Dame. — VI Consultation liturgique. — VII Cérémonie religieuse au couvent de Saint-Laurent. — VIII Patronage Saint-Vincent de Paul. — IX Notes bibliographiques.

### ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 12 janvier

Fête du saint Nom de Jésus et lecture des décrets sur le mariage.

### ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 12 janvier

Messe du dimanche dans l'oct. de l'Épiphanie, *semi-double*, introït *In excelso*, 2e oraison *Deus qui salutis*, préf. de l'Épiphanie. — I vêpres du jour octave (du 13, ant., ps. etc. de la fête, or. propre), mém. du dim. (ant. *kili.*)

### SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 19 janvier

09077

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire du Saint-Nom-de-Jésus (Maison-neuve) et de Saint-Canut; solennités des titulaires de Saint-Paul l'Ermite et de Saint-Sulpice.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de Saint-Hilaire et de Saint-Marcel.

DIOCÈSE DE TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Saint-Séverin.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Sainte-Priscille.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaire de Saint-Antoine-Abbé.

J. S.

BIBLIOTHÈQUE  
DE LA MAISON MÈRE  
C. N. D.

## CHRONIQUE

 N annonce que la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré sera désormais éclairée à la lumière électrique.

“ Ses rayons lumineux vont inonder le temple et son vaste parvis, disent les *Annales de la Bonne Sainte-Anne*. Les pèlerins de l’an prochain les verront se jouer dans la gloire qui entoure la statue de Sainte Anne, s’ébattre à leur aise sous les arceaux du baldaquin, courir le long des corniches, pourchassant la nuit jusque dans ses dernières retraites. ”

\* \* \*

Pour éviter toute négociation indélicate au sujet des objets de piété indulgenciés, les papes ont déclaré, à plusieurs reprises, que ces objets ne pouvaient être remis aux fidèles qu’à titre absolument *gratuit*, sinon les indulgences seraient par le fait même perdues.

Ce point de discipline ecclésiastique ne fait plus de doute pour personne, en théorie. Mais, en pratique, on semble l’ignorer quelquefois, on cherche à l’éluder trop souvent.

Une décision du 10 juillet 1896, qu’il n’est pas inutile de rappeler, précise la portée de la loi si sage édictée par les Souverains-Pontifes.

« Les croix, chapelets et autres objets ne perdent pas les indulgences, si l’acheteur charge le marchand de les faire bénir en son nom, quand même il ne paierait ces objets qu’au moment où ils lui sont remis par le marchand après leur bénédiction.

Mais, en sens contraire, si un marchand — prévoyant qu’on lui demandera de ces objets indulgenciés, à l’occasion, par exemple, d’un grand concours de peuple — les fait bénir d’avance à l’inten-

tion de ceux qui les achèteront ou à qui il les cèdera contre remboursement du prix d'achat avancé par lui, les indulgences sont perdues.

On voit sans peine la raison de cette décision. Dans le premier cas, les objets sont déjà la propriété de l'acheteur au moment où ils reçoivent les indulgences. Dans le second cas, ils ne le sont pas encore. Ce qui est interdit, c'est la cession d'un objet indulgencié à un nouveau propriétaire moyennant un prix quelconque. Cette cession n'est permise que si elle est entièrement gratuite ; encore faut-il que celui qui donne ces objets ne s'en soit pas servi pour lui-même. »

\* \* \*

On sait quel loyalisme les Anglais, en tous les points du globe, professent pour leur gouvernement et la mère-patrie. Toutefois ce respect ne va pas jusqu'à l'aveuglement. Cette soumission n'implique pas le sacrifice de la dignité personnelle du citoyen et du chrétien.

Voici un exemple de ce que nous avançons.

Le serment royal, avec sa formule outrageante pour les convictions de tant de sujets britanniques, a semblé aux catholiques anglais, nous en avons déjà parlé, une déclaration d'hostilité à laquelle ils ne craignent pas de répondre.

S. Em. le cardinal Moran, archevêque de Sidney, après beaucoup d'autres personnalités marquantes, s'est exprimé très vivement, en termes presque menaçants, sur ce sujet.

« Il a averti M. Chamberlain que les catholiques australiens ressentiraient vivement l'injure faite à leur foi si la formule du serment royal n'était pas modifiée.

On s'accorde à reconnaître dans cette allocution la manifestation des sentiments du peuple australien. Il est libre et veut être traité comme tel et défendre ses droits. Imposer à toutes les colonies, où règne la paix religieuse, une déclaration royale empruntée aux formules surannées d'une époque de persécutions est un abus que les catholiques anglais ne semblent pas disposer à supporter. »

\* \* \*

Les almanachs édités par la maison Rolland & Fils, et les calendriers ecclésiastiques publiés par la même maison et aussi par MM. Fabre & Gravel, se présentent cette année au public avec les mêmes attraits qu'on leur connaît depuis si longtemps. Il leur sera fait bon accueil.

\* \* \*

La date de publication de la *Nouvelle-France* a été définitivement fixée au 15 de chaque mois. La première livraison paraîtra donc le 15 janvier 1902. Le service de la nouvelle revue ne sera fait qu'à ceux qui auront soldé leur abonnement : \$ 1.00 pour le Canada et les Etats-Unis ; \$ 1.40 pour les autres pays de l'union postale.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser au secrétaire-gérant : M. J.-F. Dumontier, boîte-poste 63, Québec.

---

## CEREMONIE DE PROFESSION ET DE VETURE

### A LA CONGREGATION DE NOTRE-DAME

---

**L**E 27 décembre, Mgr l'archevêque de Montréal présidait une cérémonie de profession et de vêtue à la Congrégation de Notre-Dame. Les nouvelles professes furent les sceurs S.-Marie de l'Annonciation, S.-Gérard, S.-Léocadie, S.-Ambroise de Milan, S.-Thomas de la Résurrection, S.-Jean du Carmel, S.-Marthe de Béthanie, S. Hélène de Troyes, et les sceurs Bourgeois, Lanctôt et Aucoin.

Vingt-trois postulantes ont pris le saint habit.

La messe a été célébrée par M. le chanoine J.-C. Bernard, curé de Sorel. L'allocution a été prononcée par M. l'abbé E.-A. Maguire, curé de Sillery.

---

## CONSULTATION LITURGIQUE

### MÊME MESSE CHANTÉE DEUX FOIS



**QUESTION.** — On discute souvent s'il est permis de chanter la même messe deux fois dans la même église et le même jour. Les uns assurent que c'est défendu, d'autres soutiennent qu'un décret récent le permet. Quel est ce décret, s'il existe ? la *Semaine religieuse* l'a-t-elle publié ? A. D.

**RÉPONSE.** — La rubrique du *Missale* suppose que la messe conforme à l'office du jour n'est chantée qu'une fois le même jour, dans une même église. Il peut cependant se présenter des raisons qui portent à répéter cette messe. Toutefois, dès la première fois qu'on demanda à la Congrégation des Rites s'il était permis d'agir ainsi, celle-ci refusa, et défendit, le 3 août 1652, pour deux diocèses différents, de chanter le même jour, dans la même église une seconde messe du même saint. Elle étendit de plus, à l'occasion d'une autre consultation, sa défense aux messes votives d'un saint — le 11 septembre 1847. Ce n'est que le 13 juillet 1883, après en avoir conféré avec le Souverain-Pontife, qu'elle permit qu'on chantât plusieurs messes de *Requiem*, fondées pour le même jour. Elle maintint ces réponses jusqu'en 1890.

Toutefois des supplices répétées pour faire rapporter cette défense ont porté la Congrégation à modifier le droit sur ce point.

En préparant une nouvelle édition de sa collection de décrets (1), elle a remis à l'étude un certain nombre de

(1) *Decreta Authentica Congregationis Sacrorum Rituum...* Romæ ex typographia polyglotta S. C. de Propaganda Fide et Tournai librairie S. Jean l'Évangéliste, 5 vol. in-4o. Cette nouvelle édition — qui contient

questions, comme les messes solennelles de fêtes qui ne sont plus chômées, les fêtes primaires et secondaires, l'anniversaire de la Dédicace, les messes de *Requiem*, les messes votives, etc. Aussi remarque-t-on dans la nouvelle édition la suppression d'un grand nombre de décisions sur ces points et autres, en même que quelques décrets généraux qui résument, quelquefois en les modifiant plus ou moins, les décisions omises. Tel est le cas pour le sujet qui nous occupe. Les décisions dont la date est donnée plus haut ont disparu de la collection authentique et ont été remplacées par un décret général qui permet, avec quelque restriction, de chanter deux fois le même jour et dans la même église la même messe. La défense est maintenue seulement pour l'office de chœur. La messe chantée en conformité avec l'office du jour, ainsi que les autres messes exigées par la rubrique ne peuvent être chantées qu'une fois ; la répétition des messes demandées par les fidèles ou fondées et qui n'ont aucun rapport avec l'office du chœur, n'est plus défendue, mais désormais permise partout.

Comme on le voit, cette restriction n'est guère pratique pour nous, et ne crée aucun embarras dans nos églises, même cathédrales, où il n'y a pas d'office canonial, ni de messe conventuelle.

Il nous est donc permis désormais de chanter le même jour non seulement plusieurs messes de *Requiem*, mais aussi plusieurs messes de mariage *pro Sponso et Sponsa*, plusieurs messes votives de sainte Anne, de saint Antoine de Padoue, etc., selon les exigences du ministère.

Comme ce décret n'a pas encore été publié dans le diocèse de Montréal et peut-être dans d'autres, je me permets d'en reproduire ici le texte complet. Il se lit dans la nouvelle collection des décrets sous le no 3921.

---

tous les décrets rendus jusqu'à la fin de 1899—remplace désormais l'ancienne, connue sous le nom de Gardinelli, dont le 5e appendice s'arrêtait à 1887, et qui d'ailleurs était épuisée.

3921

## DECRETUM

Quoad plures Missas canendas in eadem Ecclesia, eadem die  
et de eodem Officio

Cum per plura particularia Decreta, jam alias edita, Sacra Rituum Congregatio declaravit in eadem Ecclesia eadem die plures non posse cantari Missas de eodem Officio ; in praesenti, ut plurimum votis satisfaciet opportunum ac propemodum necessarium iudicat ulterius declarare, quemadmodum reipse declarat :

« Plures missas de eodem Sancto vel Myserio in eadem Ecclesia prohibitas, illas esse quae, praeter Conventualem nunquam in Collegiis Ecclesiis omittendam, in officiatore choralis concinantur, vel aliquam cum eadem relationem dicunt. Quapropter praefatas Missas sive ad petitionem viventium, sive ex fundatione, dummodo ante vel post absolutum chorale officium, ac sine ulla cum eo relatione, concinantur, non esse vetitas. »

Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Die 30 junii 1896.

Il est inutile d'ajouter que ce décret étant général a force de loi partout.

J. S.

## CEREMONIE RELIGIEUSE

## AU COUVENT DE SAINT-LAURENT



E 19 décembre, à la maison-mère des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, Mgr l'archevêque de Montréal présidait une cérémonie de vêtue et profession.

Dix-sept postulantes ont revêtu l'habit religieux.

*Choristes* : Mlles Georgiana Richard, dite Sr M. de Saint-Jude, de Fall River, Mass ; Ludivina Larue, dite Sr M. de Saint-Omer, de

New Bedford, Mass ; Catherine Horan, dite Sr M. de Sainte-Ida, de Magog ; Eva Comtois, dite Sr M. de Saint-Hugues, de Magog ; Margaret Harrington, dite Sr M. de Sainte-Hélène, de Saint-Gabriel de Montréal ; Anna Robert, dite Sr M. de Saint-Godefroy, de Suncook, N. H. ; Ella Cameron, dite Sr M. de Sainte-Callista, de Greenfield, Ont. ; Marie-Anna Montpas, dite Sr M. des Victoires, de Saint-Jean-Deschaillons ; Mary Mc Cormick, dite Sr M. de Sainte-Rita, d'Alexandria ; Marie Gaudet, dite Sr M. de Sainte-Agnès de Jésus, de Saint-Jacques-de-l'Achigan ; Cancia Gauthier, dite Sr M. de Sainte-Judith, de Rochester, N. H. ; Mary McDonell, dite Sr M. de Saint-Philippe-Béniti, de Greenfield, Ont. ; Eva Martel, dite Sr M. de Saint-Emmanuel, de Montréal.

*Coadjutrices* : Melles Georgiana Duval, dite Sr M. de Saint-Emercy, de Richford, Vt. ; Philomène Perreault, dite Sr M. de Saint-Elzéar, de Saint-Liguori ; Anna Valiquette, dite Sr M. de Saint-Zacharie, de Saint-Martin ; Marie-Rose Gadbois, dite Sr M. de la Résurrection, de Keeseville, N. Y.

Quatorze novices ont prononcé leurs vœux temporaires.

*Choristes* : Sœurs M. de Saint-Joseph-Calasanz, de Montréal ; M. des Archanges, de Nashua, N. H. : M. de l'Ascension, de Suncook ; M. de Sainte-Alda, de Suncook ; M. de Saint-Conrad, de Saint-Laurent ; M. de Sainte-Sara, de Saint-Gabriel de Montréal ; M. de Sainte-Jeanne, de Nashua, N-H. ; M. de Sainte-Marsella, de Nashua, N. H. ; M. de Saint-Joseph, de Saint-Liguori ; M. de Lourdes, de Saint-Gabriel de Montréal ; M. de Saint-Charles-Borromée, de l'Acadie ; M. de Sainte-Emérence, de Montréal.

*Coadjutrices* : Sœurs M. de Saint-Janvier, de Saint-Janvier ; M. de Saint-Guillaume, de Saint-Liguori.

Sr M. de Saint-Donatien, choriste, de Saint-Jérôme, a émis ses vœux perpétuels.

Mgr l'archevêque a fait lui-même le sermon de circonstance ; et

---

Mgr M. Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, a donné la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Plusieurs membres du clergé étaient présents à cette cérémonie, ainsi que les parents des nouvelles novices et professes.

---

## PATRONAGE SAINT-VINCENT DE PAUL

---

CEUVRE D'APPRENTIS, DIRIGÉE PAR LES FRÈRES DE  
SAINT-GABRIEL, 647, RUE LAGAUCHE-  
TIÈRE, MONTRÉAL

---

### Extrait du rapport présenté au Conseil de la Société Saint-Vincent de Paul

---

 L y a au Patronage, à l'heure présente, 7 religieux, 74 apprentis et 7 engagés, soit un total de 88 personnes mangeant et couchant à l'établissement. Si l'on tient compte de la multiplicité des services, c'est tout le personnel que la maison peut contenir. Un agrandissement s'impose.

Au point de vue familial, 20 de nos enfants sont des fils de femmes veuves, 28 sont des orphelins de père et de mère, 22 sont des membres de familles pauvres ou malades soutenues par la Société Saint-Vincent de Paul, 4 enfin sont des épaves de ménages rompus et dispersés. C'est donc en tout 74 enfants qui avaient réel besoin du Patronage et qui s'y trouvent efficacement protégés.

Si nous jetons un coup d'œil sur le mouvement du personnel durant l'année, nous trouverons : deux apprentis qui sont entrés au collège en vue de s'engager dans des professions libérales, deux qui

ont embrassé la vie religieuse et 11 autres qui, après un apprentissage satisfaisant, ont quitté le Patronage et gagnent honorablement leur vie.

Excellente sous le rapport sanitaire, l'année 1901 figure non moins bien pour le travail. Deux Frères, spécirlement chargés du placement, ont fait la visite régulière des ateliers et étendu la clientèle des patrons qui recrutent leurs apprentis au Patronage. Suivis et encouragés, nos enfants ont bien conservé leurs places et donné satisfaction par leur assiduité et leur application.

Les classes du soir, soigneusement préparées et appropriées, ont été suivies avec intérêt et profit, surtout par les plus grands. Deux de nos enfants ont suivi les cours du Monument National, l'un pour le modelage, l'autre pour la plomberie. Ce dernier a obtenu une médaille 1er prix au cours de première année.

L'état de la caisse, du 1er décembre 1900 au 1er décembre 1901, s'établit comme suit :

Souscriptions, quêtes, séances.....	\$ 1392.61
Salaire des orphelins-apprentis. ....	4648.27
Recettes totales de l'année.....	6040.88
Dépenses totales de l'année.....	5713.47
Caisse au 1er décembre 1901.....	323.41

Personnel, placement, classes, recettes, dépenses, caisse, tout a défilé sous vos yeux, Chers Bienfaiteurs. Vous y aviez quelque droit. Si vous jugez que le Patronage mérite de vivre, par votre ange gardien laissez le nous savoir.

*Le Directeur du Patronage,*

Frè PAUL DE LA CROIX.

Montréal, 24 décembre 1901.

## TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS LE

XXXVIII<sup>e</sup> VOLUME

	PAGE
<b>A</b>	
Action du clergé au Canada.....	135
Ange (l') de la terre.....	311
Angleterre. Les ordres religieux.....	165
Apostolat de la Prière..... 88, 148, 298, 420,	452
Apostolat (l') au XIX <sup>e</sup> siècle.....	69
Attentat (l') de Jérusalem.....	380
Avis liturgique.....	64
Avis.....	438
<b>B</b>	
Beaux exemples.....	137
Bibliographie..... 175, 319,	352
BruchésI (Mgr Paul) 4 <sup>e</sup> Anniversaire de Consécration.....	66
“ Discours à Détroit.....	82
“ Lettre pastorale.....	421
Bureau central des Examineurs catholiques.....	206
<b>C</b>	
Catholiques (les) doivent se marier devant leur curé.....	7
Cérémonies religieuses..... 112, 174,	370
Chant (le) Grégorien.....	168
Chapelet (le) du Rosaire et les autres chapelets.....	277
Charité.....	419
Choses de France.....	345
Chronique..... 2 04, 217, 280, 293, 314,	351



**J**

Jésuites (les).....	361
Jubilée (extension du).....	18
Jubilée (clôture du).....	272
Jubilée pontifical de N. S. P. le Pape.....	48

**L**

Langue (la) de l'Eglise... ..	192
Leçon (une) bien méritée.....	255
Léon XIII. Lettres aux Supérieurs des religieux.....	73
Loi (la) contre les Associations.....	114

**M**

Martyr (un) Montréalais.....	12
Mémoire d'un bébé.....	135
Mission sociale du culte de Marie.....	37
Momies chrétiennes.....	148
Mouvement ecclésiastique.....	160

**N**

Noël (un) d'Italie.....	441
Nominations ecclésiastiques.....16, 98, 154, 217, 225, 264,	404
Nominations ecclésiastiques à Rome.....116,	370
Nos vœux.....	439
<i>Nouvelle-France</i> (La).....	22

**O**

Œuvre (une) de zèle.....	330
Ordinations.....2, 28, 106, 147, 329, 388,	449
Ordo (l') de 1902.....	299

**P**

Patronage Saint-Vincent de Paul.....	61
Pauvre petite.....	31
Pèlerinage.....89,	200
Pénitence (la) Sacramentelle. Décision.....	173

Priez pour vos prêtres.....	131
Primeau (M. le chanoine Joachim).....	363
Processions jubilaires.....	216
Profession religieuse.....	60, 99, 130, 155

**R**

Revue (nos) nationales.....	265
Rioux (les Frères Théodore et Théophile).....	161
Rire (le).....	270

**S**

Saint Jean-Baptiste de la Salle.....	19
Scapulaire (le) du Sacré-Cœur.....	28
Serment (le) du Roi.....	197
Société d'une messe.....	92, 134, 174, 196, 209, 255, 372
Sœurs (les) de l'Espérance.....	358
Souvenirs de Quarantaine.....	374

**T**

Tassé (M. l'abbé Maximilien).....	363
-----------------------------------	-----

**U**

Union Saint-Jean.....	107, 220, 254, 371
Université Laval. Le vice-rectorat.....	182
“ Ouverture de l'année académique.....	226
“ Rapport du secrétaire.....	227
“ Grades et prix pour 1901-02.....	233
“ Discours du Vice-Recteur.....	239
“ “ de l'Hon. Taillon.....	247

**V**

Vers la côte de Beaupré.....	93
Vierge (la) Marie et l'Irlande... ..	251
Visite de Leurs Altesses Royales.....	187
Visite (la) pastorale de 1901.....	39

---

**NOTES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Le livre du **Mariage et de la Famille**, par *M. l'abbé F. Lapeyrade*, premier vicaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. — 2ème édition. — 1 volume in-32, de LXXXVII-402 pages. — P. Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon, Paris. — Prix, 2 francs.

Voici un livre qui remplacerait avantageusement, dans toute corbeille de noces, l'un ou l'autre de ces bibelots insignifiants dont les jeunes mariés ne savent que faire ! Avant le mariage, pendant le mariage, telles sont les deux grandes divisions du volume. C'est dire qu'il touche à une foule de questions du plus grand intérêt pratique. Le redoutable problème de la vocation y est traité d'une manière spéciale et avec une indiscutable compétence. L'auteur reçoit de partout des éloges et des félicitations, auxquels s'associeront chaleureusement tous les lecteurs sérieux.

J. A. G.

**Iannik à l'Exposition de 1900**, par *J. Brélivet*

Nous avons déjà parlé de ce livre en termes favorables. On nous a accusé ou de ne l'avoir pas lu, ou de manquer de sérieux.

Nous devons à nos lecteurs de dire que nous nous croyons incapable d'annoncer un livre, sans en avoir pris connaissance consciencieusement.

Et, en justice pour l'auteur, prêtre vénérable et zélé, qui consacre aux œuvres de charité les modestes bénéfices que lui rapportent ses travaux littéraires, nous tenons à reproduire ici l'appréciation d'un homme assurément sérieux.

Bishop's House,  
Ogdensburg, N. Y., 23 Mai, 1901.

Mon cher P. Brélivet,

J'ai bien reçu vos épreuves et je les ai parcourues avec plaisir et

intérêt. Vos naïfs compatriotes ont certainement vu la grande exposition et ils sauront en parler pour le reste de leur vie. Cosmao est charmant dans sa simplicité et Iannik montre que, tout plein qu'il est de sentiment, il sait raisonner et agir quand les événements le requièrent. Je suis sûr que le livre sera bien reçu, surtout en Bretagne.

Votre ami dévoué en J.-C., † F.-H. Gabriels, Ev. d'Ogdensburg.

J. A. G.

L'INDE TAMOULE, par le Père P. Suau. — Grand in-8o, avec 30 illustrations, d'après les photographies de l'auteur. — Paris. — H. Oudin, éditeur.

Le Père Suau, que des biographies intéressantes ont déjà fait connaître au public, vient de publier un nouveau livre qui ne le cède en rien à ceux qui le précèdent. C'est le récit d'un voyage que le Rév. Père faisait au printemps de 1889 dans la mission du Maduré.

Disons, tout d'abord, pour ceux de nos lecteurs qui se défient toujours un peu de ces récits de voyage, que celui-ci n'a rien de la banalité et de l'observation superficielle qui en marquent tant d'autres. Ce sont les notes d'un voyageur toujours avisé, toujours bien renseigné, et qui mêle à la description des pays nouveaux qu'il traverse des réflexions toutes personnelles et très instructives. Lisez les chapitres sur l'Inde religieuse, les Castes, l'Education anglo-indienne, les Brahmes, l'Art et la Littérature, vous y trouverez des renseignements abondants et précis. Vous pourrez peut-être rectifier ensuite certaines idées courantes sur le bouddhisme et sa prétendue valeur philosophique.

Est-il besoin d'ajouter que la lecture de ces récits de voyage est attachante et facile ? grâce aux ressources d'un style toujours clair et limpide, volontiers poétique, — ce qui laisse voir, chez l'auteur, dans ses croquis indiens, par exemple, une faculté d'observation et un talent de description vraiment peu ordinaires.

S. H.